

## SEANCE DU 28 MAI 2009 à 20 H 30

**Président :** Mr Michel PRIOLLAUD

**Présents :** BACQUEY – THOMAS – BARREAU – MAYE – BOUCHET – SALVANET – LAGARDERE – LESCOUTRA – DAUBIGEON – SABOUREUX – BERTHEAU – VIALARD

**Absents :** CAPDEVIELLE (pouvoir à SABOUREUX) – MEYRE (pouvoir à MAYE) – CHANFREAU (pouvoir à PRIOLLAUD) – LAVIGNE (pouvoir à DAUBIGEON) – POURQUIER – JOLIBERT

**Secrétaire de séance :** Katia VIALARD

Le compte rendu de la séance du 26 mars 2009 a été adopté par les membres présents.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION EQUIPEMENT SCENIQUE 2009-007**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que nous pouvons bénéficier d'une subvention du conseil général pour l'équipement scénique et la sonorisation du centre socio-culturel. La participation du Conseil Général est de 30% du montant H.T plafonné à 50 000 €.

Les devis pour ces investissements sont :

- |                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| - Equipement scénique | 24 512.38 € T.T.C |
| - Sonorisation        | 10 964.00 € T.T.C |
| - Eclairage           | 3 788.00 € T.T.C  |

La subvention s'élèvera à 9 858.51 €

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la réalisation de cet investissement, et autorise Mr le Maire à constituer le dossier de demande de subvention.

#### **LISTE PREPARATOIRE COMMUNALE DE LA LISTE ANNUELLE DES JURES POUR L'ANNEE 2010**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, le tirage au sort doit se faire en séance publique à partir de la liste électorale.

Pour la commune de Listrac-Médoc, nous devons procéder au tirage au sort de 6 personnes conformément à l'arrêté préfectoral du 6 avril 2009.

Ont été tirés au sort :

Mr Joël PRADEAU

Mr Jérôme LAFLEUR

Mr Thomas FLEURET

Mme Brigitte BOUGARD

Mme Anita FRAISSE épouse REGLAT

Mme Françoise FORTIN épouse FOURTHON

#### **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA JALLE DE CASTELNAU – MODIFICATION DES STATUTS CHANGEMENT DE DENOMINATION DU SYNDICAT 2009-008**

En application de l'article 5711-1 du code général des collectivités territoriales, il est créé un syndicat mixte qui regroupe les communes de AVENSAN, CASTELNAU MEDOC, SALAUNES, SAINTE HELENE, MOULIS EN MEDOC, LISTRAC-MEDOC, et la Communauté de Communes « MEDOC ESTUAIRE ».

Le territoire du syndicat sera constitué par les contours du bassin versant de la jalle de Castelnau et de la jalle du Cartillon.

Le syndicat prend le nom de Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau (SMBVJCC).

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette nouvelle dénomination.

## **CONVENTION ASSOCIATION « PATTE BLANCHE »**

Afin de résoudre les problèmes posés par la divagation répétée des chiens dans notre commune l'Association « PATTE BLANCHE » nous propose de signer une convention ayant pour objet, d'effectuer les interventions nécessaires pour assurer :

- La capture en urgence des animaux errants et dangereux
- La prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg, suivant la législation en vigueur
- La conduite des animaux à la fourrière légale 24h/24 et 365 jours par an

Diverses propositions de prix nous sont faites, et en particulier un forfait annuel pour interventions de 1 à 10 chiens ou chats : 850.00 € H.T.

Mr Bouchet demande combien d'animaux sont ramassés par an, l'année dernière 6 chiens ont été amenés à la SPA.

D'autre part il faut savoir que la commune paie une redevance annuelle à la SPA de 750.00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal refuse de signer cette convention.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde est pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Le plan communal de sauvegarde est élaboré à l'initiative du maire de la commune. Il informe le conseil municipal du début des travaux d'élaboration du plan. A l'issue de son élaboration le plan communal de sauvegarde fait l'objet d'un arrêté pris par le maire. Le plan communal de sauvegarde est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques.

Mr le maire informe le conseil municipal que les travaux de réalisation du PCS sont en cours, et précise qu'il convient d'adapter le PCS aux moyens réels de la commune, le but n'est pas d'imposer à la commune une méthode mais de lui procurer un outil opérationnel. Le bon sens doit prévaloir durant l'élaboration.

Mme Lagardère demande si ce plan ne devait pas être réalisé au niveau de la CDC et souligne la difficulté pour recenser toutes les personnes susceptibles d'apporter leurs compétences.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ENQUETE PUBLIQUE EN VUE D'AUTORISER LES PRELEVEMENTS D'EAUX SOUTERRAINES 2009-009**

Une enquête publique est prescrite du 27 avril au 13 mai 2009 inclus afin de recueillir l'avis du public sur les demandes d'autorisations de prélèvements d'eaux souterraines aux fins d'irrigation déposées par la Chambre d'Agriculture de la Gironde, représentant l'ensemble des irrigants pétitionnaires.

Les prélèvements d'eau sont soumis à autorisation préfectorale en application du Livre II titre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement, art L214-2 à L214-6 (loi sur l'eau).

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal émet un avis favorable.

### **COURRIER DU SYNDICAT DES VINS**

Pour favoriser le développement de l'oenotourisme dans notre commune, le syndicat viticole demande le prêt du bus de la commune et de son chauffeur. Le conseil municipal souhaiterait plus d'éléments pour analyser cette demande.

#### COURRIER DE L'ASSOCIATION LIBRE « Les Pavillons du Château Casse »

Demande de rétrocession des parties communes du lotissement. Le conseil municipal maintient sa position de ne pas reprendre pour le moment les parties communes de l'ensemble des lotissements.

#### ASSOCIATION DU PRADO 33 – DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis le 21 novembre 2008, l'association du Prado33 a repris l'ensemble des activités de l'Association de Réponses Educatives et Sociales dans le Champ Judiciaire (ARESCJ).

La participation demandée reste proportionnelle à la fréquence des interventions, pour cette année la subvention demandée est de 17.75 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le maire fait part de la demande de subvention du Secours Populaire Français, la commune n'a jamais versé de subvention à cet organisme, une proposition de verser 50 € est annoncé, Mr le maire prend la parole pour souligner qu'il préfère garder cette somme pour aider directement une personne de la commune par le biais du CCAS.

Le conseil municipal suit la position de Mr le Maire à l'exception de Mme Vialard.

#### RAPPORT D'ACTIVITE DU PAYS MEDOC 2008

Allain BOUCHET a fait une synthèse du rapport d'activité du PAYS MEDOC qui est distribué à chaque conseiller et précise que tous les projets touristiques devront être présentés au Pays Médoc afin de pouvoir bénéficier de subvention.

Le rapport complet est à la disposition au secrétariat de mairie.

#### INTERVENTION DE Allain Bouchet

Allain BOUCHET donne lecture du courrier qu'il a reçu suite à son abstention lors du vote du budget.

Il ne comprend pas ce courrier étant donné qu'il avait donné ses raisons dans une lettre jointe à son pouvoir lors de la séance du vote du budget et précise que cela a été retranscrit dans le compte rendu. Il précise que cette abstention porté sur la forme et non sur le fond du budget 2009.

D'ailleurs ces remarques ont été prises en compte puisque les sections (fonctionnement et investissement) sont équilibrées sur le compte rendu.

Il informe que son travail de chef d'établissement scolaire ne lui permet pas d'être présent à toutes les réunions et justifie son absence lors de la tempête de janvier par son obligation d'être présent au sein de son établissement ayant subi de nombreux dégâts.

Allain Bouchet a fait cette mise au point et précise à ces collègues qu'ils sont tous des élus, sans hiérarchie particulière. Il conclue son intervention en précisant qu'il avait estimé nécessaire de faire part de ces remarques mais qu'en aucun cas il ne s'agit de polémiquer.

Mr Bertheau intervient pour préciser qu'il est à la disposition de tous les élus pour leur apporter les renseignements au sujet des finances.

Mr Bouchet précise qu'il a pris connaissance du budget la veille de la réunion et qu'il s'est aperçu que la section de fonctionnement n'était pas équilibrée (or la loi des finances précise qu'un budget doit être équilibré en section de fonctionnement et d'investissement).

La séance est levée à 21 h 35.